



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

Maison du Commerce
Moncton (N.-B.)

le 2 octobre 1989
Vol.1, n° 1

Au plaisir ...
de vous lire !

Voici le bulletin d'information numéro 1 de l'AJEFNB. Cette première édition vise à renseigner tous nos membres des activités et des revendications de l'Association depuis plusieurs mois. Avec l'absence d'un(e) secrétaire général(e) entre la fin mai jusqu'à la mi-août, il a été difficile pour le conseil de communiquer avec les membres. Nous avons l'intention de publier ce bulletin à tous les 2 mois et de continuer les envois périodiques lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Mon nom...? LE BREF

C'est par le biais d'une proposition de ma marraine M^{me} Luce-Andrée Gauthier, appuyé par mon parrain M^{me} Philippe Eddie lors de la réunion du conseil d'administration de l'AJEFNB, le 9 septembre 1989, à Edmundston que l'ont me baptise LE BREF. Merci à tous ceux et celles qui ont soumis des noms pour mon baptême, mais sachez que ma marraine tenait à ce que mon nom soit LE BREF.

Le dossier prioritaire de
l'AJEFNB

Comme tous le savent, les membres du conseil d'administration rencontraient le Premier Ministre Monsieur

McKenna le 9 février 1989, pour lui demander d'apporter les modifications législatives nécessaires à l'amélioration et à la consolidation de la capacité bilingue de nos tribunaux judiciaires et quasi-judiciaires.

Ce mémoire s'adressait à Monsieur McKenna à titre de chef du Gouvernement, puisque nos propositions de modifications législatives touchent à un nombre important de lois provinciales administrées par plusieurs ministères.

Nous lui demandons quelque chose de très simple mais de fort important dans une société qui se veut un État de droit. Nous réclamons l'inclusion dans un certain nombre de lois provinciales de la disposition suivante (en résumé):

- Il incombe à la Cour (ou au tribunal) de veiller à ce que celui qui entend une affaire... comprenne le français sans l'aide d'un interprète lorsque les parties ont opté pour que l'affaire ait lieu en français.

Les yeux de l'AJEFNB sont donc rivés sur le Premier Ministre pour voir s'il traduira sa sympathie évidente en des actions concrètes et durables, et ce, dès la session d'automne de l'Assemblée législative.

Siège au Conseil du Barreau

Le 21 septembre 1989, le président de notre association M^e Maurice Bourque ainsi que le vice-président M^e Sylvio LeBlanc, c.r. rencontraient à Newcastle le Conseil du Barreau du Nouveau-Brunswick pour lui demander de donner suite à une résolution de l'Assemblée annuelle 1988 de l'AJEFNB, à savoir que l'AJEFNB ait un siège permanent au Conseil du Barreau. Notre demande a été reçue avec intérêt et devrait faire l'objet d'une décision à la prochaine réunion du Conseil du Barreau le 20 octobre 1989. Tous les membres de L'AJEFNB encouragent les membres du Conseil du Barreau à accueillir cette requête afin que les deux associations puissent travailler en étroite collaboration sur la sempiternelle question de l'intégration des deux langues officielles à la pratique du droit.

Ouverture officielle des bureaux

Le conseil d'administration de l'AJEFNB invite ses membres à une réception vin et fromage à l'occasion de l'ouverture officielle de ses bureaux le vendredi 3 novembre, 1989 à 16h à la Maison du Commerce au 236 de la rue St-Georges à Moncton.

3^e Congrès annuel

C'est samedi le 4 novembre prochain que se déroulera la troisième assemblée annuelle de notre association. Le colloque du samedi matin portera sur "Réussir son procès". Des détails sur les sous-thèmes et les conférenciers vous seront expédiés sous peu. La partie savante de la matinée sera suivie d'un déjeuner-causerie à la Boustifaille avec un entretien par un humoriste de marque, M^e Michel Carrier; en après-midi, c'est la partie "affaires" du Congrès couronnée par une allocution de Madame la Juge Claire l'Heureux-Dubé de la Cour suprême du Canada...

Affichage unilingue au Palais de Justice de Campbellton

Votre association a récemment communiqué avec M^e Paul LeBreton, Sous-ministre de la Justice, pour lui signaler une anomalie et un anachronisme dans le Nouveau-Brunswick de 1989: l'affichage unilingue anglais au Palais de Justice de Campbellton. Nous avons demandé au Ministère de bilinguiser son affichage afin de se conformer à ses obligations constitutionnelles en vertu de la Charte Canadienne des droits et libertés... Un dossier à suivre...

À la recherche de nos membres!

Nous sommes à la recherche des adresses des membres suivants:

- Jean-Louis Anquetil (Ottawa)
- Réjean Babineau (Richibucto?)
- Denise LeBlanc (?)
- Lise-Renée Richard (?)
- Micheline Dionne (Saint-Jean)
- Marie-Claude Deschênes-Barton (Woodstock ?)
- Nathalie Blaquière (Moncton ?)
- Pamela Boulay (Moncton ?)

Si vous connaissez ces gens ou connaissez leurs adresses, veuillez s'il-vous-plaît nous aviser de leurs coordonnées.

LE BREF est un bulletin d'information publié à tous les deux mois par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. Il est destiné aux membres et aux amis de l'Association. Il comprend un sommaire des activités de l'AJEFNB. La responsable de la rédaction invite les lecteurs à lui faire part de leurs commentaires et suggestions et à lui signaler tout changement d'adresse.

AJEFNB

236, rue Saint-Georges
Case postale 892
Moncton (N.-B.)
E1C 8N8